

→ Pourquoi ces mesures ?

- PLUS de confort pour l'utilisateur avec des vitesses pratiquées plus homogènes sans allongement significatif des temps de parcours
- MOINS de congestions grâce aux vitesses réduites qui favorisent l'écoulement du trafic
- MOINS d'accidents graves que dans les zones précédemment à 130km/h
- MOINS 7% d'émissions de gaz (250Tep CO2 par jour)*
- MOINS 7% de carburant soit un gain annuel collectif de 40 millions d'euros*
- MOINS de bruit de 1 à 2 dB(A) dans les secteurs urbains (PL à 80 km/h)*

* estimation

A partir du 10 juillet 2009 sur les autoroutes du sillon lorrain



Interdiction de dépasser des poids lourds

et

harmonisation des limitations de vitesse pour tous les véhicules



Sur l'ensemble des autoroutes du sillon lorrain : A31, A30, A33, A330 et A313

Limitations de vitesse pour les véhicules légers

Les vitesses sont harmonisées :

- 110 km/h maxi hors zone urbaine
fin des zones à 130 km/h
fin de la zone à 90 km/h de Metz sud et Jouy-aux-Arches
- 90 km/h maxi en zone urbaine (Nancy, Metz et Thionville)



3.5t

Interdiction de dépasser pour les poids lourds

- Interdiction de dépasser sur les sections à 2x2 voies entre 7h et 20h
- Zone de dépassement autorisé de 6 km testée à hauteur de Pont-à-Mousson
- Limitation des traversées de Nancy, Metz et Thionville à 80km/h

